

Conservatoire de Grand Poitiers

Classes à Horaires Aménagés

Classes à Horaires Aménagés élémentaires (musique et danse)

Le Conservatoire de Grand Poitiers a mis en place en partenariat avec l'Education Nationale des Classes à Horaires Aménagés du CE1 au CM2 à l'Ecole élémentaire Gisèle Halimi.

Ces classes, qui se veulent être un vecteur d'égalité sociale et un facteur de réussite scolaire, offrent aux élèves motivés par les activités musicales ou chorégraphiques la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur scolarité générale, une formation spécifique dans le domaine du chant choral ou de la danse.

Admission

Les élèves sont admis, en fonction des places disponibles, à l'issue d'une évaluation qui se déroule en mai et après avis d'une commission associant les responsables de l'Education Nationale et du Conservatoire

En cas d'admission, les familles devront à ce titre s'acquitter des droits d'inscription et de scolarité au Conservatoire. Le montant est fixé chaque année par le Conseil Communautaire de Grand Poitiers. À noter que les élèves hors secteur scolaire de l'Ecole Gisèle-Halimi devront faire une demande de dérogation auprès de la Mairie de Poitiers.

Spécialité danse

Pour les élèves danseurs un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse de moins d'un an sera exigé lors des tests d'admission pour les élèves extérieurs et à chaque rentrée scolaire pour tous les élèves.

Les enfants sont admis après une évaluation comprenant différents exercices simples destinés principalement à vérifier qu'il n'existe pas de contre-indication à la pratique de la danse (aucune préparation n'est nécessaire). À noter que l'année de CE1 est une initiation à la danse.

À partir d'une demande d'entrée en CE2, les candidats doivent se présenter à une évaluation qui prend la forme d'un cours collectif, permettant de vérifier l'appétence, la motivation et les aptitudes techniques comme artistiques de l'élève.

À partir de l'entrée en CM1, il est préférable que l'enfant ait déjà suivi à minima une année de danse classique ou de danse contemporaine.

Contenus

Les cours ont lieu au Conservatoire.

CE1

- 1h45 de cours d'initiation à la danse et formation musicale du danseur (tuilage danse/musique de 30 minutes)

CE2

- 2h de danse classique
- 2h de danse contemporaine
- 45 minutes de formation musicale du danseur

CM1

- 2h ou 2h30 de danse classique (selon niveau)
- 2h ou 2h30 de danse contemporaine (selon niveau)
- 45 minutes de formation musicale du danseur

CM2

- 2h30 de danse classique
- 2h30 de danse contemporaine
- 45 minutes de formation musicale du danseur

N.B. : Les élèves peuvent être amenés à participer à des répétitions, sessions et spectacles en dehors du cadre scolaire.

Spécialité chant choral

Les enfants sont admis après une évaluation comportant l'interprétation d'une chanson au choix de l'élève (la partition dans la mesure du possible est remise au jury), suivie d'exercices vocaux permettant d'apprécier les possibilités d'évolution de la voix.

Une évaluation de formation musicale à partir de la chanson : pulsations, rythmes, connaissance de termes ou de signes musicaux, audition, lectures de notes.

Peuvent se présenter les élèves ayant déjà reçu une pratique musicale correspondant aux niveaux suivants :

- Pour l'entrée en CE2 : à une année de formation musicale
- Pour l'entrée en CM1 : à deux années de formation musicale
- Pour l'entrée en CM2 : à trois années de formation musicale

Contenus

CE1 à CM2 :

- 2h de chant choral

Inscriptions

- › Dépôt des dossiers en mars 2025 pour la rentrée 2025

Contacts

› Conservatoire de Grand Poitiers

- Service scolarité
5 rue Franklin, 86000 Poitiers
[Envoyer un mail](#)
- M^{me} Pouzet
Responsable des études chorégraphiques, Référente Classes à Horaires Aménagés Danse
05 49 30 20 29
[Envoyer un mail](#)
- M. Lemonnier
Coordinateur des études musicales
05 49 30 20 20
[Envoyer un mail](#)

› École élémentaire Gisèle Halimi

- 2, Rue Paul Bert, 86000 Poitiers
- Directeur
05 49 88 04 30
[Envoyer un mail](#)

Classes à Horaires Aménagés collège (musique et danse)

Dans le cadre du dispositif Classes à Horaires Aménagés, le collège du Jardin des Plantes de Poitiers et le Conservatoire de Grand Poitiers proposent un cursus Classes à Horaires Aménagés en Musique et en Danse de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Ces classes offrent aux élèves motivés par les activités musicales ou chorégraphiques la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur scolarité générale, une formation spécifique dans le domaine de la musique ou de la danse. Cette formation complémentaire vise à développer des capacités musicales et chorégraphiques dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle.

Les Classes à Horaires Aménagés sont ouvertes à des élèves qui souhaitent travailler de manière complète et approfondie l'une des trois spécialités suivantes :

- › Pratique instrumentale (de la 6^{ème} à la 3^{ème})
- › Voix (de la 4^{ème} à la 3^{ème})
- › Danse (de la 6^{ème} à la 3^{ème})

Admission

Les élèves sont admis, en fonction des places disponibles, à l'issue d'une évaluation organisée en mai qui vise à s'assurer de la motivation des candidats et de leur capacité à suivre l'enseignement spécifique. Les admis sont à la fois élèves du Conservatoire et du Collège du Jardin des Plantes.

Les familles devront à ce titre s'acquitter des droits de participation et d'inscription au Conservatoire. Le montant est fixé chaque année par le Conseil Communautaire de Grand Poitiers.

Spécialité danse

Entrée en 6^{ème}

Les élèves sont admis en 6^{ème} horaires aménagés danse après une évaluation des aptitudes techniques et artistiques sous forme d'un cours collectif de danses classique et contemporaine comportant un temps d'atelier.

Le niveau d'entrée en 6^{ème} correspond au minimum à une dernière année de cycle 1 (4^{ème} année d'apprentissage le plus couramment).

À la fin de la 4^{ème} année de 1^{er} cycle, les élèves danseurs se présenteront aux regards-conseils de fin de 1^{er} cycle (passage de cycle).

Entrée en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (sous-réserve des places disponibles)

Les modalités d'évaluation sont identiques à celles de l'entrée en 6^{ème}.

Une pratique de la danse correspondant aux niveaux minimums suivants :

- › Entrée en 5^{ème} = niveau de 4^{ème} année de 1^{er} cycle de danse
- › Entrée en 4^{ème} = niveau de 1^{ère} année de 2nd cycle de danse
- › Entrée en 3^{ème} = niveau de 2^e année de 2nd cycle de danse

Contenus

Dominante Classique ou Contemporaine

Au Conservatoire :

- › **Discipline dominante** : 3 cours techniques par semaine dont au moins un en dehors du temps scolaire (danse classique ou danse contemporaine selon l'orientation choisie par l'équipe enseignante)
- › **Disciplines complémentaires** (sur le temps scolaire) : Percussions corporelles et/ou théâtre et/ou recherches documentaires (selon l'année du cycle et l'orientation choisie par l'équipe enseignante)
- › **Cours ou ateliers complémentaires** (en dehors du temps scolaire) : sur inscription et après accord de l'équipe enseignante.

Au Collège :

- › Éducation musicale : 2h
- › Chant choral : 1h (facultatif)

Spécialité musique

Entrée en 6^{ème}

Musique : à partir de la 3^{ème} année de cycle 1

- › Tous instruments : jouer un morceau choisi par l'élève, non accompagné, représentatif de son niveau actuel d'une durée maximale de 5mn (la partition est donnée au jury au moment de l'audition)
- › Pour les pianistes : jouer en plus un morceau choisi par les enseignants (donné lors de la clôture des inscriptions)

Pour tous :

- › Réaliser un court déchiffrage (sauf pour les pianistes)
- › Participer à un test de positionnement de Formation Musicale comprenant des éléments écrits et oraux.

Au cours de cette évaluation, les compétences musicales, instrumentales et la motivation de l'enfant sont identifiées.

Entrée en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (sous-réserve des places disponibles)

Peuvent se présenter les élèves ayant déjà reçu au minimum une pratique instrumentale correspondant aux niveaux suivants :

- › Entrée en 5^{ème} = niveau de 4^{ème} année de 1^{er} cycle d'instrument
- › Entrée en 4^{ème} = niveau de 1^{ère} année de 2nd cycle d'instrument
- › Entrée en 3^{ème} = niveau de 2^e année de 2nd cycle d'instrument

Pour le cursus voix (à partir de la 4^{ème}), les élèves doivent :

- › Chanter par cœur une mélodie choisie parmi les exemples proposés par le conservatoire ou une mélodie de leur choix sur le même modèle. L'élève remet la partition au jury (possibilité d'être accompagné au piano).
- › Réaliser des exercices vocaux
- › Passer le test de formation musicale (écrit et oral) pour les élèves n'étant pas déjà intégrés au dispositif CHAM

Contenus

Musique

- › **Dominante Instrumentale** (au Conservatoire) :
 - Formation musicale générale : 2 cours hebdomadaires d'1h

- Instrument : 2 cours hebdomadaires de 30 mn pour les élèves en C1 et C2. 1 cours de 30 mn et 1 cours de 45 mn pour les élèves à partir de la dernière année de cycle 2.
- Orchestre : cours avec les autres élèves du Conservatoire en dehors du temps scolaire

› **Dominante Vocale** (au Conservatoire) :

- Formation musicale générale : 2 cours hebdomadaires d'1h
- Approche de la technique vocale : entre 30 minutes et 1h/semaine

› **Pour tous** (au Collège) :

- Éducation musicale : 2h
- Chant choral : 1h (facultatif)

Inscriptions

- › Dépôt des dossiers en mars 2025 pour la rentrée 2025

Contacts

› **Conservatoire de Grand Poitiers**

- Service scolarité
5 rue Franklin, 86000 Poitiers
[Envoyer un mail](#)
- M. Lemonnier
Référent Classes à Horaires Aménagés Musique, Coordinateur des études musicales
05 49 30 20 20
[Envoyer un mail](#)
- M^{me} Pouzet
Responsable des études chorégraphiques, Référente Classes à Horaires Aménagés Danse
05 49 30 20 29
[Envoyer un mail](#)

› **Collège du Jardin des Plantes**

- 46 Boulevard Chasseigne, 86000 Poitiers
- M. Studer
Principal du Collège
05 49 88 28 97
[Envoyer un mail](#)
Site : [Etab.ac-poitiers.fr/coll-jdp-poitiers](https://etab.ac-poitiers.fr/coll-jdp-poitiers)

Classes à Horaires Aménagés collège (Théâtre)

- › **Durée** : 3 ans
- › **Organisation** : Dans les collèges Pierre-de-Ronsard et Jean-Moulin (Poitiers), Jules-Verne (Buxerolles) et Jean-Monnet (Lusignan) de la 5^{ème} à la 3^{ème}. Elles s'adressent à tous les élèves désirant pratiquer le théâtre 3 heures par semaine dans leur cursus scolaire (2h de pratique et 1h de théorie) ; aucune connaissance ou pratique du théâtre n'est exigée.

Contacts

> Conservatoire de Grand Poitiers

- Service scolarité
5 rue Franklin, 86000 Poitiers
[Envoyer un mail](#)

> Collège Pierre de Ronsard

- 50 rue de la Jambe à l'Âne, 86000 Poitiers
- 05 49 44 66 00
50 rue de la Jambe à l'Âne, 86000 Poitiers
[Envoyer un mail](#)

GRAND POITIERS
communauté urbaine

5, rue Franklin
86000 Poitiers
 05 49 30 20 20